CABINET GUETTA

AB HOLDING

Société en formation

Société par actions simplifiée au capital de 351.500 €uros

Siège social : 21 bis rue Deslandes – 92230 Gennevilliers

Rapport du Commissaire aux Apports
Sur la valeur des apports en nature devant être effectués par Monsieur Ahcene BACHOUCHE à la société AB HOLDING dans le cadre de sa création

AB HOLDING, SAS

Rapport du Commissaire aux Apports
Sur la valeur des apports en nature devant être effectués par Monsieur Ahcene BACHOUCHE à la société AB HOLDING dans le cadre de sa création

****

A l'associé,

En exécution de la mission, qui nous a été confiée par Décision Unanime des Associés de la société **AB HOLDING** en date du 23 Juin 2026, concernant les apports en nature devant être effectués par **Monsieur Ahcene BACHOUCHE**, dans le cadre de la constitution de la société précitée, nous avons établi le présent rapport sur la valeur des apports, prévu à l'article L. 223-9 du code de commerce.

Les apports envisagés sont décrits dans un contrat d'apport. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée (et le cas échéant, d'apprécier les avantages particuliers stipulés).

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des titres à émettre par la société bénéficiaire de l'apport, et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés (le cas échéant).

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports

2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports

3. Conclusion

1 PRÉSENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. Contexte de l'opération

Le présent apport des titres envisagés par **Monsieur Ahcene BACHOUCHE,** lors de la constitution de la société **AB HOLDING**, vise à constituer une activité de holding de gestion, à partir de laquelle il envisage de réaliser divers investissements de nature professionnelle et/ou patrimoniale dans des sociétés existantes ou à constituer.

1.2. Présentation des parties et intérêts en présence

1.2.1. Personnes physiques apporteuses

Monsieur Ahcene BACHOUCHE demeurant 38 rue Galilée à Paris (16ème), est fondateur et associé unique de la société **AB HOLDING** qui va être constituée par l'apport des titres de la société suivante :

- SAS « SEVEN GROUP »

1.2.2. Description des biens apportés

- Titres de la SAS « SEVEN GROUP » :

  500 actions de 703 euros de valeur nominale unitaire, de la société « **SEVEN GROUP**» (société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, dont le siège social est situé 121 Boulevard Diderot à Paris (75012), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 881 343 461) ;

1.2.3. Société bénéficiaire AB HOLDING

Conformément au projet de statuts qui nous a été communiqué, il est prévu que la société **AB HOLDING** soit une Société par Action simplifiée au capital social de 351.500 Euros (trois cent cinquante et un mille cinq cents euros), domiciliée 21 bis rue Deslandes à Gennevilliers (92230).

La SASU **AB HOLDING**, aura pour objet :

- La prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés commerciales ou industrielles, notamment par voie de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance en participation ou autrement ;

- L'assistance technique, la prestation de services en matière financière, juridique, comptable, de gestion et de stratégie commerciale ;

- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières d'investissement.

Le capital de la société **AB HOLDING**, s'élèvera à 351.500 Euros, soit 351.500 actions de 1 euro de valeur nominale, toutes de même catégorie.

Monsieur Ahcene BACHOUCHE sera titulaire des 351.500 actions numérotées de 1 à 351.500.

1.2.4. Lien entre les parties

Sur la base du projet de statuts de la société **AB HOLDING**, Monsieur Ahcene BACHOUCHE, le fondateur, en sera associé unique et le président.

1.2.5. Modalités de l'opération

La société **AB HOLDING** sera créée avec un capital de 351.500 Euros correspondant en totalité à la rémunération des titres des sociétés apportés.

2 EVALUATION DES APPORTS

Pour la réalisation de l'opération, les parties ont évalués les titres à la somme de 351.500 € (trois cent cinquante et un mille cinq cents euros) soit une valeur de :

- 703 € (sept cent trois euros) par action de la SAS « SEVEN GROUP » apportée, soit 351.500 € (trois cent cinquante et un mille cinq cents euros) pour les 500 actions apportées ;

2.1 Rémunération de l'apport

En contrepartie de ces apports, l'Apporteur reçoit les valeurs suivantes :

- 351.500 actions de la société AB HOLDING d'une valeur nominale unitaire de 1€ ;

2.2 Diligences et appréciation de la valeur des apports

Diligences accomplies

J'ai procédé aux diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur en nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Les travaux auxquels j'ai procédé ont porté principalement sur les points suivants :

- Contrôle de la réalité des apports ;
- Vérification, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de

remettre en cause la valeur des apports ;

- Approche directe de la valeur des apports considérés dans leur ensemble.

Ces travaux se composent notamment des éléments suivants :

- Entretien avec le représentant de la société AB HOLDING (ainsi que son conseil juridique) concernée par l'opération d'apport afin de comprendre les modalités de l'opération envisagée ainsi que le contexte juridique et économique dans lequel elle s'inscrit ;
- Evaluation faites par l'expert-comptable en charges des dossiers ;
- Collecte de la documentation juridique et financière relative à l'existence et à la propriété des éléments apportes;
- Examen critique des données communiquées pour apprécier la valeur réelle des apports ;
- Vérification jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de minorer la valeur des apports ;
- Obtention de l'apporteur d'une lettre d'affirmation me confirmant notamment l'exhaustivité des informations transmises sur cette opération, susceptibles d'affecter la valeur des titres apportés ainsi que la propriété desdits titres.

3 CONCLUSION

En conclusion de nos travaux, et compte tenu des observations précédemment formulées, je suis en mesure de conclure que la valeur des apports n'est pas surévaluée et, en conséquence, que la valeur des titres apportés est au moins égal au montant du capital social devant être créé lors de la constitution de la société AB HOLDING.

Laurent Guetta
Associé - Gérant

Fait à Paris, le 23 Juin 2026,

CABINET GUETTA
13 Avenue de Taillebourg - 75 [illegible] PARIS
SARL au capital de 200 000 Euros
Siret : 512 495 987 000 38
TVA : FR 512 495 98[illegible]